



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

- Membres afférents : 15
- En exercice : 15
- Présents à la séance : 13
- Excusés :
 - David LAMANDE, pouvoir à Samuel BEDOUIN
 - Jean-Michel MURER, pouvoir à Michel GILES
- Président de séance : Michel GILES, Maire, - Secrétaire de séance : François VILLIEN

La séance est ouverte à 18 h 30.

Modification de l'ordre du jour : M. le maire propose au conseil qui accepte l'ajout d'un point concernant l'acceptation de l'adhésion au SIGMA de trois nouvelles communes.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal : le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre est lu et approuvé à l'unanimité.

1 – INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, AFFAIRES GENERALES :

1.1 – Intercommunalité

- Changement d'intercommunalité

Le rattachement de Puy-Saint-Martin à Montélimar-Agglomération ne se fera pas avant 2020.

En effet, suite notamment à la décision du Conseil Constitutionnel et à l'impact que l'arrivée de Puy-Saint-Martin aurait sur sa gouvernance, le bureau de Montélimar-Agglomération a décidé d'attendre le prochain renouvellement des conseils communautaires pour nous intégrer.

Le Président de Montélimar-Agglomération nous a informés le 8 décembre par courrier de la volonté du bureau de l'Agglomération de nous intégrer en 2020, et de nous associer dès 2018 à la préparation du futur projet de territoire.

Le conseil municipal, après un débat animé, a décidé de se ranger à cette proposition, et de se préparer à cette future échéance.

- Conseil communautaire de la CCVD du 26 janvier 2016 : Ce conseil était consacré à une réflexion pour définir « Une stratégie pour le Val de Drôme ».

- SIGMA :

↳ **Le conseil délibère et approuve à l'unanimité l'adhésion au SIGMA de 3 nouvelles communes : Espenel, Rimon et Savel, Chastel Arnaud.**

1.2 – Urbanisme

1.2.1 – DIA :

Le conseil renonce à son droit de préemption sur les ventes suivantes : Bon/Flamme, Simon/Riou-Berlhe ; Badon/Alhyane ; Vinay/Bois Concept

Le conseil ne demande pas l'intervention de la SAFER pour les ventes Desrieux/Blache, Badon/Alhyane.

1.2.2 – Demandes d'urbanisme

Trois dossiers en cours :

PC pour aménagement de deux appartements dans une ferme.

DT pour la construction d'un abri bois.

PC pour agrandissement de locaux dans la zone d'activité, pour faire des bureaux.

1.2.3 – PLU

Suite aux observations formulées par la Direction Départementale des Territoires (DDT), il est nécessaire de retravailler le document fourni par le bureau d'études. Une rencontre avec la DDT est prévue le lundi 1^{er} février.

La projection du PLU en terme de population devra tenir compte du souhait de la commune, qui pense à une croissance de 1,2 %, alors que le PLH de la CCVD imposerait 0,85 %. Une négociation avec les services de l'Etat sera donc nécessaire.

Enfin, la réunion municipale publique du 8 avril, intégrera une partie PLU.

1.3 – Personnel

1.3.1 – Création de postes

Pour permettre le déroulement de carrière des agents, il est nécessaire de créer les postes correspondant aux promotions. Le maire propose de créer :

- Un poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe
- Deux postes d'ATSEM Principal de 2^e classe
- Un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe

↳ **Le conseil délibère et approuve à l'unanimité la création de ces 4 postes.**

1.3.2 – Action sociale pour les agents communaux

Les communes sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Ces prestations peuvent être assurées par le biais du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Le coût par an et par agent serait d'environ 200 €, soit un coût de 2500 à 3000 € pour la commune. Un questionnaire sera proposé aux agents pour connaître leur préférence : adhésion au CNAS ou versement d'une prime annuelle sous forme de bons d'achat.

1.4 – Administration générale

- Calendrier municipal : déplacement du Conseil Municipal du mois de février au 3 mars, en raison des vacances scolaires.
- Abonnement au service « nouveaux arrivants » proposé par la Poste : le conseil décide de s'abonner à ce service qui sera utile au secrétariat pour la connaissance des nouveaux puy-saint-martinois, la révision des listes électorales, la facturation de l'assainissement (158 € par an).
- Difficultés d'accès à internet et à la téléphonie mobile : Le réseau est lent et parfois saturé. Les habitants confrontés à ces difficultés sont invités à en informer la mairie (cf. article à paraître dans le prochain Puy-Saint-Martinois).

2- JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE ET CADRE DE VIE :

2.1 – Jeunesse

Le prochain Conseil des jeunes se tiendra le 7 février. Les thèmes abordés seront centrés sur la mise en place de gobelets ré-utilisables et la préparation de la journée citoyenne.

2.1 – Vie scolaire

Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 21 janvier pour la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) à l'école de Puy-Saint-Martin.

2.3- Solidarité

Vieillir au village a fait parvenir une demande d'utilisation du Centre de Loisirs le mercredi après-midi, pour une action concernant les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Le conseil donne un avis favorable, sous réserve du respect des règles d'hygiène imposées à la cantine, et des contraintes de ménage.

Le prochain Puy-Saint-Martinois contiendra un article sur notre doyenne, Mme Paulette Cutivel (103 ans au mois de juillet).

2.4-Cadre de vie

Organisation d'une journée citoyenne : elle aura lieu le samedi 9 avril. Une commission extra-municipale sera chargée de son organisation : Jacques BADAR, Gaby BOVE, André FAURE, Gaby VINCENT, Samuel BEDOUIN, Bernard BON, Michel GILES, Nadine NOEL, Denis PERRIN.

Implantation de bornes de recharge des véhicules électriques : la CCVD, en lien avec le Syndicat d'Energie de la Drôme (SDED), propose d'installer dans les communes des bornes de recharge. Le conseil décide de se porter candidat pour cette installation. Le lieu d'implantation sera à étudier avec la CCVD et le SDED.

3 – TRAVAUX, VOIRIE :

3.1 – Travaux

Le Maire tient à remercier l'entreprise Sud-Est Charpentes pour le démontage des décorations de Noël.

Chantier Chantecaille : Deux réunions sont prévues : l'une pour régler la question des réseaux de communication, l'autre pour préfigurer la future organisation du travail.

Le chantier progresse normalement, et le déménagement est toujours prévu vers le 1^{er} avril.

Appartements de l'Ecole : Le Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme (CALD) a été saisi via la CCVD pour une étude de faisabilité et une recherche de financements pour leur remise en état.

Vente du bâtiment de la Poste : Le bâtiment a été estimé par plusieurs experts. Des divergences importantes apparaissent sur la surface habitable et la valeur du bien. Une nouvelle expertise sera demandée.

3.2 - Voirie :

La programmation des travaux 2016 sera faite après le vote du budget.

4 – VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION :

4.1 – Vie associative

- Subventions aux associations : Il est rappelé aux associations qu'elles doivent envoyer leurs dossiers le plus rapidement possible.

- Sport : Le conseil se prononce favorablement pour l'accueil du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA). Puy-Saint-Martin serait ville-départ d'une étape qui pourrait conduire les cyclistes à Saulce/Rhône. Le coût de l'opération (4000 €) sera supporté par le club cyclo, par une participation du Syndicat d'Initiative, et par un appel à des sponsors. Une subvention a été sollicitée auprès de la CCVD.
- Sport national : le Tour de France cycliste passera dans la commune le 16 juillet vers 11h.

4.2 – Tourisme :

- taxe de séjour : la Préfecture demande que l'on fixe la taxe de séjour pour tous les établissements, même ceux non présents dans la commune (camping, hôtel 5 étoiles etc...). Les tarifs choisis sont de 0,20 € pour les campings et de 0,50 € pour les autres établissements, excepté les palaces qui seraient taxés à 0,65 €.

↳ **Le conseil délibère et approuve à l'unanimité ces tarifs.**

- Compétence tourisme : la loi Notre prévoit le transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes. Le transfert à la CCVD devrait se faire au 1/1/2017 (possible jusqu'en 2018), avec la création d'un office de tourisme intercommunautaire.

4.4 – Communication :

Le tirage du Puy-Saint-Martinois est prévu le 17 février, pour une distribution avant fin février.

5 – FINANCES :

5.1 – Demande de subventions

Demande de subventions DETR :

↳ **Le conseil délibère et décide à l'unanimité de demander une subvention de 12 458 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer les travaux d'accessibilité des bâtiments scolaires.**

5.2 – Budget du CCAS

La loi Notre autorise les communes de moins de 1500 habitants à inclure le budget du CCAS dans celui de la commune. Le conseil décide de maintenir une gestion séparée des crédits consacrés à l'action sociale.

5.3 – Indemnités des élus

La loi portant statut de l'élu local oblige les communes de moins de 1.000 habitants à verser au maire l'indemnité maximale à compter du 1/1/2016. L'indemnité des adjoints ne change pas.

↳ **Le conseil délibère et valide à l'unanimité ces nouvelles dispositions. Le maire indique qu'il reversera à la commune le supplément d'indemnités, sous une forme qui reste à déterminer.**

5.4 – Tarifs d'assainissement collectif

La délibération fixant les tarifs n'ayant pas été transmise au contrôle de légalité, il convient de prendre une nouvelle délibération de régularisation (Les tarifs sont inchangés).

↳ **Le conseil délibère et approuve à l'unanimité les tarifs de participation à l'assainissement collectif.**

5.5 – Acceptation de dons

↳ **Le conseil décide à l'unanimité d'accepter 2 dons : Football Club de la Valdaine (2062,5 €) et solde après dissolution de l'association Qi Gong (67,54 €).**

6 - QUESTIONS DIVERSES :

Garage à vélo

Une demande est faite pour créer un garage à vélo près de l'abribus.

Salle des fêtes

Il faudrait un rideau ignifugé pour supprimer les risques d'incendie sur la scène.

Stationnement

Veiller à ce que des personnes (visitant les habitants) qui s'absentent durablement ne laissent pas leurs voitures en stationnement sur la voie publique.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochain conseil municipal, le jeudi 3 mars 2016 à 18 h 30